

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

**N° VA\_DEL2023\_124**

**Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance pour l'année 2023 - séjours de vacances**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Farid OUKAID, Mariam DEDEKEN, Sébastien COSTEUR, Dominique GUERIN étant absents, Charlène MARTIN étant excusée.

La Ville de Villeneuve d'Ascq s'est engagée dans le cadre de sa politique en faveur de l'Enfance à soutenir les actions sociales, culturelles et sportives dans le secteur de l'animation.

Un crédit de 4 600 € a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour les associations œuvrant dans le domaine de l'Enfance pour les séjours de vacances.

L'association l'Enfance d'Ascq, qui organise depuis 1953 des séjours de vacances dans son centre les Mussillons (Jura), a sollicité la Ville pour l'aider dans l'organisation de ses séjours.

L'association s'est engagée à respecter le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

**Après avis de la Commission Plénière du jeudi 14 septembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement d'une subvention à l'association "Enfance d'Ascq" pour un montant de 4 600 €.**

**Imputation comptable : 6574 423 4210**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 10.1.3 Centres de vacances - Enfance**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des**

**présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 septembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230926-197847-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 28 septembre 2023